



**AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE AFIN
DE PRÉVENIR LA TRANSMISSION
DU WNV (WEST NILE VIRUS) PAR TRANSFUSION OU TRANSPLANTATION ET POUR LE
DÉTECTER PRÉCOCEMENT**

C.S.H. : 7793/2

Durant la séance du 20.11.2003, dont le compte-rendu, en ce qui concerne ce point, fut approuvé en réunion, le Conseil Supérieur d'Hygiène (section 2.1) a émis l'avis suivant concernant les mesures à prendre afin de prévenir la transmission du WNV (West Nile Virus) par transfusion ou transplantation et pour le détecter précocement:

L'année dernière, certaines régions du monde ont connu des épisodes de WNV. On ne peut donc pas raisonnablement parler d'endémie. Hormis la Roumanie, il n'y a pas eu d'épidémie répertoriée en Europe et ce, contrairement aux USA où le phénomène s'est amplifié. Au niveau européen, la situation actuelle pourrait se résumer en disant que trois pays interdisent le prélèvement de sang 28 jours après le retour au pays des USA ou après l'arrêt des symptômes, que trois pays réfléchissent et que trois pays ne posent aucun acte particulier.

Des cas de transmission à l'homme ont été clairement révélés aux USA (confirmations sur des donneurs soumis à la technique PCR) et les annexes techniques d'un document européen récent conseillent de ne pas prélever de sang 28 jours après avoir quitté une région des USA où des cas de transmission se sont avérés.

Pour ces diverses raisons, il apparaît nécessaire que la Belgique prenne une décision en la matière (du point de vue transfusionnel) et que le CSH présente des recommandations préventives à notre Ministre.

En ce qui concerne le risque transfusionnel de transmission du WNV, la section « Sang et Moelle Osseuse » du CSH recommande de ne pas effectuer de prélèvement de sang sur toute personne rentrée depuis moins de 28 jours d'une région où il a été démontré qu'il existe des cas de transmission à l'homme du WNV. Ces régions sont répertoriées dans des listes émises par les institutions internationales officielles (tels que le CDC, l'OMS, etc...)

De même, la Section recommande à Monsieur le Ministre, à titre de suggestion, de communiquer à la population les informations disponibles en ce qui concerne l'épidémiologie du WNV (via, par exemple le website du SPF)

Adresse :

Conseil supérieur d'Hygiène
Rue de l'Autonomie 4
1070 Bruxelles

Téléphone : 02 – 525.09.48

Fax: 02 – 525.09.77

Email: Andre.Pauwels@health.fgov.be
